

CONDITIONS GENERALES D'ACHAT 06-11

Toute commande passée par la Société MECATEC implique de la part du fournisseur l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales d'achat, ainsi que la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre de ces conditions générales d'achat.

La Société MECATEC s'autorise à modifier les présentes conditions générales d'achat à tout moment sous réserve d'en avertir ses fournisseurs.

Article 1. Commande

Les marchandises font obligatoirement l'objet d'un bon de commande reprenant les références, prix et délais de livraison.

Article 2. Accusé de réception

Le fournisseur est tenu d'accuser réception de la commande en retournant, soit un exemplaire de la commande dûment signé et revêtu de son cachet commercial, soit tout autre document à l'en-tête de sa société. Au cas où il ne peut accepter le délai prescrit, il est tenu d'en aviser MECATEC dès la réception de la présente commande.

Article 3. Délai

Sauf stipulation contraire, les délais s'entendent marchandise rendue à l'adresse de livraison et dans les délais portés sur la commande. Ils doivent être rigoureusement tenus. En cas de retard de livraison, MECATEC se réserve le droit d'appliquer des pénalités de retard, égales au préjudice commercial subi du fait de la défaillance (annulation de la commande du client, immobilisation de la machine servant à la transformation de la marchandise non livrée,...).

Article 4. Annulation de commande

Tout évènement de nature à modifier les conditions contractuelles (coût, délai, paiement...) doit être impérativement porté à la connaissance de MECATEC qui peut alors, à son choix, soit accepter la modification, soit mettre fin à la commande pour tout ou partie de celle-ci. En cas de modification, de réparation ou de solde de livraison, le délai de garantie est prolongé d'une durée égale à celle de l'indisponibilité des marchandises.

Article 5. Livraison

Toute livraison doit être faite aux heures d'ouverture de la société et au lieu désigné sur la commande, lieu où s'effectuera le transfert des risques. Toute livraison pourra être refusée si elle n'est pas accompagnée d'un bordereau de livraison par commande et à en-tête du fournisseur. Le numéro de

commande apparaîtra lisiblement, la marchandise livrée sera libellée dans les mêmes termes (numéro de poste, désignation, référence...) que sur la commande.

Article 6. Quantités

MECATEC se réserve le droit de renvoyer au fournisseur, aux frais et risques de ce dernier, les quantités excédentaires et de réclamer les quantités manquantes aux conditions de la commande.

Article 7. Prix

Le prix indiqué sur la commande est ferme et non révisable.

Article 8. Facturation et paiement

La facture doit parvenir à MECATEC, en un seul exemplaire, en rappelant obligatoirement la référence complète de la commande, la désignation, le nombre de fournitures livrées, la date et référence du bordereau de livraison et le prix détaillé.

La facture devra parvenir chez MECATEC au plus tard le 5 de chaque mois, pour toutes les livraisons effectuées avant le 30 inclus du mois précédent. Toute facture reçue après cette date devient valeur du mois suivant.

Les paiements sont effectués à 45 jours fin de mois (sauf accord contraire entre les parties), à réception de fourniture et de facture sous réserve de leur conformité aux termes de la commande.

La société MECATEC se réserve le droit de retenir d'office, lors du règlement des factures, les sommes dont le fournisseur pourrait lui être redevable, à quelque titre que ce soit.

Article 9. Attribution de juridiction

En cas de contestation et à l'occasion de tous litiges, les tribunaux d'Angers sont seuls compétents.

MECATEC 243 rue de la Blaisonnaire 49140 SEICHES sur le LOIR

SAS au capital de 30 000 euros – N° SIREN 402 431 092 00038 RCS Angers